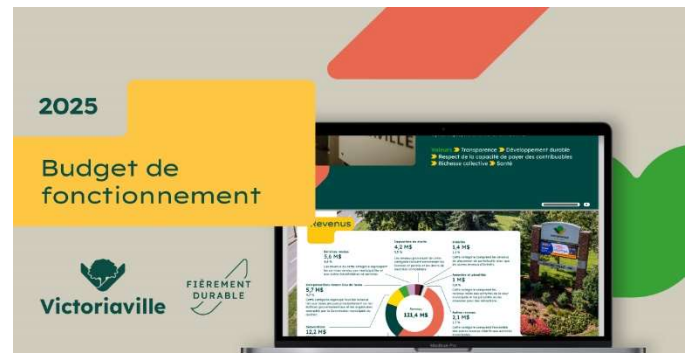


Budget 2025**Un budget responsable avec une augmentation moyenne
de 2,4 % sur le compte de taxes résidentiel unifamilial**

Victoriaville, le 9 décembre 2024 – Victoriaville dépose un budget responsable limitant l'augmentation moyenne sur le compte de taxes résidentiel unifamilial à 2,4 %. Avec l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation, le taux de taxes résidentiel passe de 0,835 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation à 0,689 \$. Ce budget en vigueur pour 2025 est d'une valeur de 132,7 M\$.

« Le respect de la capacité de payer des contribuables est une priorité pour le conseil municipal. Ainsi, un exercice financier rigoureux a été réalisé par le conseil municipal et l'ensemble des services municipaux pour limiter l'impact du nouveau budget sur la population. Le nouveau taux

de taxes résidentiel atteint un plancher historique, passant à 0,689 \$ par 100 \$ d'évaluation, et ce, tout en continuant d'investir dans plusieurs projets importants comme notre infrastructure multifonctionnelle comprenant une patinoire réfrigérée dans le parc Terre-des-Jeunes ainsi qu'une augmentation des investissements dans le pavage des rues » résume le maire de Victoriaville, Antoine Tardif.



« Ce nouveau budget représente une source de fierté pour l'ensemble de l'équipe municipale. En plus d'être le fruit d'une collaboration de tous et d'être fidèle à nos valeurs en développement durable, ce budget permet de maintenir Victoriaville en position enviable en

Service des communications et des relations citoyennes

1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370

Victoriaville (Québec) G6P 6T2

Victoriaville.ca

comparaison avec les cités régionales et les villes comparables, tout en maintenant des services de qualité à la population » ajoute le directeur général de la Ville, Me Yves Arcand.

Variation des taux de taxes pour différentes catégories d'immeubles

Catégorie d'immeubles	Taux 2024 par tranche de 100 \$ d'évaluation	Taux 2025 par tranche de 100 \$ d'évaluation
Résidentiel	0,835 \$	0,689 \$
Résidentiel (6 logements et plus)	0,875 \$	0,767 \$
Commercial Évaluation de 765 000 \$ et moins	1,797 \$	1,440 \$
Commercial Évaluation de plus de 765 000 \$	1,874 \$	1,826 \$
Industriel Évaluation de 1 270 000 \$ et moins	1,924 \$	1,601 \$
Industriel Évaluation de plus de 1 270 000 \$	1,984 \$	1,904 \$

Pour une maison dont l'évaluation municipale est de 324 000 \$, soit la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels unifamiliaux (sans condo), ce nouveau budget entraine une hausse de 72 \$ du compte de taxes. Cette somme inclut l'ajustement de la tarification du service d'aqueduc (+22 \$), du traitement des matières résiduelles (+20 \$), et la nouvelle contribution en développement durable (+15 \$).

Un budget fièrément durable

Face aux changements climatiques grandissants, Victoriaville poursuit ses efforts pour planter des arbres et augmenter le couvert canopée en milieu urbain. Actuellement, celui-ci couvre 22,4 % de Victoriaville, avec des variations de 7,7 % à 48,5 % selon les quartiers. L'objectif est d'augmenter cette couverture à 30 % en zone urbaine. Pour y parvenir, une contribution financière annuelle par immeuble s'ajoute au compte de taxes.

Contribution annuelle pour augmenter le nombre d'arbres à Victoriaville

Catégorie d'immeubles	Contribution en 2025
Résidentiel	15 \$
Résidentiel (6 logements et plus)	140 \$
Commercial Évaluation de 765 000 \$ et moins	140 \$
Commercial Évaluation de plus de 765 000 \$	280 \$
Industriel Évaluation de 1 270 000 \$ et moins	330 \$
Industriel Évaluation de plus de 1 270 000 \$	370 \$

De plus, les demandeurs de permis pour des constructions munies d'une fondation entraînant la coupe d'arbres devront assumer des frais pour augmenter le nombre d'arbres, soit l'équivalent de 25 \$ par mètre carré de canopée perdue. Pour le milieu résidentiel, cette règle s'applique seulement pour le bâtiment principal. Cette nouveauté sera en vigueur en date du 13 janvier 2025.

« Pour atténuer nos émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux défis liés aux îlots de chaleur, la plantation d'arbres s'impose comme une solution essentielle. En 2025, ces nouvelles mesures consacrées au développement durable nous permettront de passer à

l'action. Les bienfaits des arbres sur notre qualité de vie profiteront à toutes et tous. Ces mesures visent non seulement à encourager la plantation d'arbres, mais aussi à sensibiliser les acteurs locaux à leur importance. L'objectif est d'exempter un jour de cette contribution les propriétaires de terrains résidentiels, commerciaux ou industriels qui auront un nombre suffisant d'arbres » ajoute le maire, Antoine Tardif, pour expliquer cette nouveauté.

Pour connaître les détails du budget 2025, il est possible de consulter le document explicatif disponible en ligne au vic.to/budget.

— 30 —

SOURCE**Charles Verville – Chef de Division des communications**

Service des communications et des relations citoyennes

819 758-6419, poste 3276

charles.verville@victoriaville.ca